



## **Celui qui récite « le verset du repose-pieds » à la fin de chaque prière obligatoire, la seule chose qui l'empêche d'entrer au Paradis, c'est qu'il ne soit pas encore mort.**

Abû Umâmah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Celui qui récite « le verset du repose-pieds » à la fin de chaque prière obligatoire, la seule chose qui l'empêche d'entrer au Paradis, c'est qu'il ne soit pas encore mort. » Dans une version : «...et {( Dis : Il est Allah, unique )} » [Coran : 112].

[Authentique] [Rapporté par Aṭ-Ṭabarânî - Rapporté par An-Nassâ'î]

Ce noble récit prophétique montre le mérite du fait de réciter après chaque prière « le verset du repose-pieds », qui se trouve dans la Sourate « Al-Baqarah », La vache : {( Allah, il n'est de divinité [digne d'adoration] que Lui, Le Vivant, L'immuable (qui existe par Lui-même et fait exister Sa création) ; ni la somnolence, ni le sommeil ne Le touchent ; c'est à Lui qu'appartient ce qui se trouve dans les cieux et sur terre ; qui donc intercèderait auprès de Lui sans Sa permission ? Il sait ce qui est devant eux et ce qui est derrière eux ; ils ne cernent rien de Son savoir à l'exception de ce qu'Il veut ; Son repose-pieds est aussi vaste que les cieux et la terre dont la garde ne Lui causent aucune peine et Il est Le Très-Haut, Le Très-Grand )} [Coran : 2/255]. Ce mérite est le fait d'entrer au Paradis et se réalise dès la mort de l'individu.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/10950>

